académie Nancy-Metz
éducation nationale
RÉSEAU Greta
LA FORMATION CONTINUE.

Le magazine du réseau des Greta de Lorraine

n° 28 - septembre 2009

Info Continue

La passion de former

DOSSIER : La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou comment transformer son expérience en un diplôme

Fiche pratique

La prestation accompagnement à la VAE : "l'atout réussite"

A votre service, à votre mesure

Auchan : la VAE aussi fait partie du plan de formation du groupe !

Visite guidée

La VAE dans un Greta

Sommaire

Point de vue :
Un plan d'action régional pour la VAE en Lorraine ..... p. 3

Dossier : La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou comment transformer son expérience en un diplôme ..... p. 4-11

A votre service, à votre mesure
Auchan : la VAE aussi fait partie du plan de formation du groupe ..... p. 12

Visite guidée
La VAE dans un Greta ..... p. 13

Fiche pratique
La prestation accompagnement à la VAE : "l'atout réussite" ..... p. 14

Quoi de neuf ?
L'actualité du réseau des Greta ..... p. 15

Réalisation

INFO CONTINUE : Magazine trimestriel de la Délégation Académique à la Formation Continue 28 rue de Saurupt - BP 3039 - 54012 Nancy Cedex Tél. 03 83 55 06 58 - Télécopie 03 83 57 95 31 - édité par le Lycée Arthur Varoquaux - rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine

Directeur de la publication : Hervé Marchi - **Secrétariat de Rédaction :** Sylvie Martin **Conception et réalisation :** Sylvie Martin - **Impression** : Imprimerie Thorax - Nancy **Crédit photos** : Réseau des Greta - **Comité de rédaction** : Francis Bressan - Hélène Cabut - François Decq - Vanessa Mazoyer - François Marquet - Sylvie Martin - **Rédaction :** François Decq - Michel Jean - Vanessa Mazoyer - Marie-Charlotte Sand

ISSN : 1626-1399 - numéro dépôt légal 1407
numéro 28 - 3e trimestre 2009

www.greta-lorraine.fr

Edito

par Hervé Marchi,
Délégué Académique
à la Formation Continue

Très durement frappés par la crise, l'accès à l'emploi pour les jeunes Lorrains est plus difficile et de nombreux salariés voient leur situation professionnelle fragilisée.

C'est dans ce contexte que le Conseil Régional de Lorraine a arrêté son plan Lorrain d'accès aux compétences pour l'emploi en région (PLACER) et lance également une large consultation pour l'élaboration du prochain PRDF. Parallèlement, le Rectorat de Nancy-Metz s'apprête à fixer les orientations de son projet académique pour 2010-2013, qui devra prendre en compte l'environnement socio-économique.

Ces orientations s'imposeront à l'ensemble des acteurs du réseau de la formation continue.

En effet, le service public de formation continue doit apporter une réponse concrète, aux demandeurs d'emploi bien sûr, afin qu'ils puissent retrouver un emploi, mais aussi aux salariés inquiets de leur avenir et aux jeunes sans qualifications reconnues.

Ce sont autant d'appels urgents à se focaliser sur les parcours professionnels des individus quels que soient leurs statuts actuels.

Outil essentiel de la construction et de la sécurisation des parcours, et pourtant encore trop méconnue, la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit être placée au cœur de ces enjeux nouveaux et assurer les fondations successives indispensables à la construction de nouvelles compétences qui s'appuieront sur des acquis bien identifiés.

Ouvert à tous les publics, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi, le service public de VAE est également au service des politiques de gestion des ressources humaines (GPEC) auxquelles il apporte une réponse concrète et efficace.

Ce numéro d'Info continue est largement consacré à la VAE. Il a pour objectif d'éclairer l'usager sur les différentes facettes de la VAE et, d'autre part, d'affirmer l'exigence nouvelle du réseau des Greta dans le développement de ce dispositif. Un certain nombre de réponses stratégiques, techniques et pratiques lèveront, nous l'espérons, les réticences encore vives à recourir à cet outil particulièrement bien adapté aujourd'hui à l'élévation nécessaire des niveaux de qualification et à la construction de parcours professionnalisants. ■

Un plan d'action régional pour la VAE en Lorraine

Laurence DEMONET
Vice-présidente à la formation des salariés et de demandeurs d'emploi

Info Continue partage avec vous quelques morceaux choisis de l'entretien avec Laurence Demonet, Vice-présidente à la formation des salariés et des demandeurs d'emploi au Conseil Régional de Lorraine, qui a accepté d'apporter de précieux éclairages sur la situation de la VAE dans notre Région.

Info Continue : Parlez-nous de la place de la VAE en Lorraine...
Laurence Demonet : La VAE, depuis quelques années déjà, fait partie des axes prioritaires et stratégiques de la Région Lorraine. L'Etat a transféré aux régions, en 2006, l'animation et le pilotage du réseau d'information et de conseil. La Région Lorraine assume pleinement sa responsabilité dans ce domaine et participe également au financement de l'accompagnement des candidats à la VAE. Par ailleurs, et à l'initiative de la sous-commission spécifique VAE du Comité Régional de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CREFP), un plan d'action régional de développement de la VAE a été élaboré en 2008. Cette réflexion fait suite au bilan après 5 ans de mise en place de la VAE et au constat d'une stagnation des demandes de VAE. Il a bien entendu été mené avec l'ensemble des acteurs concernés.

IC : Pouvez-vous nous dévoiler un peu ce plan d'action régional ?
LD : Bien entendu, surtout qu'il n'est en rien confidentiel, bien au contraire les Lorrains doivent en être informés. D'ailleurs, ce plan nous conduit à multiplier les actions de communication à destination du grand public et à créer des outils à destination des professionnels. Car il s'agit bien là de nos deux cibles, qui correspondent aux axes de développement du plan d'action : développer et améliorer l'accès individuel des publics à la VAE afin de limiter les abandons et de faciliter l'aboutissement de la démarche VAE, mais aussi développer la VAE en entreprise par la mise en place d'une plateforme de services aux entreprises.

IC : Concrètement, comment cela se traduit-il ?
LD : S'agissant de l'accès individuel, il est indispensable d'améliorer la qualité des parcours VAE. Quatre points sont concernés, à savoir l'information, le conseil, l'accompagnement ainsi que la validation et les parcours complémentaires. En ce qui concerne les entreprises, l'objectif est de simplifier et faciliter l'accès à la VAE pour celles qui souhaitent s'engager dans une démarche collective, en leur proposant un point d'entrée unique et une réponse adaptée à travers la plateforme de services.

IC : Des actions vont-elles être mises en place ?
LD : Tout à fait. Certaines sont réalisées, d'autres en cours. Par exemple, la Région en co-financement avec l'Etat mobilise les 10 Points Relais Conseil (ndlr : voir article du dossier en page 6) pour que tout au long de l'année 2009 soient conduites des réunions d'information à destination du grand public, sur l'ensemble du territoire. De même, nous faisons en sorte d'intégrer la VAE au LORFOLIO (ndlr : voir article du dossier en page 11) car nous sommes convaincus que ce sera un outil intéressant pour faciliter, d'une part l'analyse du parcours du candidat lors de la phase de conseil et d'autre part, l'articulation entre le conseil et les étapes suivantes de la démarche VAE.
Enfin, pour n'en citer encore qu'une seule, je peux vous dire que nous travaillons actuellement à la finalisation d'une charte de qualité des valideurs, qui portera non pas uniquement sur l'accompagnement mais bien sur l'ensemble de la démarche, de la recevabilité de la demande jusqu'à l'étape de validation et le parcours complémentaire en cas de validation partielle ou de non validation.

IC : Avez-vous quelques données chiffrées pour que nos lecteurs puissent apprécier la situation de la VAE en Lorraine ?
LD : Pêle-mêle : sur le profil des demandeurs, une majorité de femmes à hauteur de 66% et une majorité de personnes ayant une activité (salariée, non salariée...) pour 74% d'entre elles. Concernant le nombre de candidatures déposées, le chiffre pour 2008 avoisine les 2860 candidatures enregistrées. Au total, 1035 certifications ont été délivrées (58% de validations totales), et 736 candidats ont reçu une validation partielle. Au final, ce sont 1771 candidats qui ont validé totalement ou partiellement leur expérience. Plus de 250 certifications différentes sont délivrées, mais les résultats sont concentrés sur quelques certifications (notamment dans le domaine sanitaire et social), avec 65% de niveaux V et IV.

IC : Votre conclusion ?
LD : Comme nous venons de l'évoquer, le développement de la VAE est vraiment nécessaire. La VAE permet la sécurisation des parcours professionnels, c'est un levier de mobilité sociale et professionnelle et un outil de gestion des compétences pour les entreprises. La Région et l'Etat sont conscients de l'enjeu que représente la VAE et oeuvrent ensemble pour lui donner un nouvel élan. ■

Contact : Région Lorraine
Tél. 03 87 33 60 00

Dossier : La Validation des Acquis

VAE, mode d'emploi

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Education. La VAE est une mesure permettant à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études, son statut (demandeur d'emploi, salarié, bénévole…) de faire valider les acquis de son expérience professionnelle pour obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. La seule condition requise est d'avoir exercé une activité d'une durée de trois ans au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Si l'on souhaite obtenir un diplôme du CAP au BTS, c'est le Dispositif Académique de Validation de l'Education Nationale (DAVEN) qu'il faut contacter pour obtenir de l'aide dans la démarche.

Si l'on vise un diplôme au-delà du BTS, il faut s'adresser au service de formation continue des universités.

▶ VAE, kesako ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie du diplôme qui correspond à l'expérience et à la qualification. Ce diplôme est le même et a la même valeur qu'un diplôme obtenu d'une autre façon. La mention VAE n'apparaît d'ailleurs pas sur le diplôme.

▶ Pour qui ?

Que l'on soit demandeur d'emploi ou en activité, il est possible de faire une demande de validation. Pour cela, il faut avoir exercé une ou des activités (en France ou à l'étranger) pendant au moins trois ans :

- en rapport avec le diplôme visé,
- en continu ou en discontinu,
- à temps plein ou à temps partiel.

▶ Combien ça coûte ?

La validation des acquis de l'expérience est gratuite. Seule la prestation d'aide personnalisée (accompagnement) est payante. Toutefois, il existe plusieurs possibilités de prise en charge (qui couvrent très souvent l'intégralité des frais). Des conseillères validation sont à la disposition des candidats pour les aider à trouver un financement.

▶ Comment procéder ?

Le candidat à la VAE est guidé par un conseiller dans l'élaboration de son dossier.
Pour retirer le dossier de candidature, plusieurs possibilités :

- télécharger le dossier dans la rubrique "Démarches et téléchargement" du site Internet : www.ac-nancy-metz.fr/daven
- assister à une réunion d'informations (consulter le calendrier sur le site Internet),
- se rendre directement dans l'un des Greta de Lorraine.

Les chiffres de la VAE Education nationale

Chaque année, la VAE compte près de **800** candidats inscrits et **500** diplômes Education nationale délivrés. Parmi les candidats, **50%** d'entre eux tentent d'obtenir un diplôme de niveau 3 (BTS). Pour les autres, il est question du niveau 5 (CAP – BEP) à hauteur de **26%** et de niveau 4 (Bac pro) pour **24%**. Ce sont les secteurs du tertiaire et du sanitaire et social qui sont les plus représentés avec respectivement **41%** et **27%**, loin devant l'industrie, le BTP ou encore le tourisme. Enfin, s'agissant des financeurs, les principaux sont les entreprises **(26%)**, le Fongecif **(21%)** et Pôle Emploi **(20.7%)**. Ensuite viennent les OPCA et la Région Lorraine **(11%** et **10%)**.

de l'Expérience

Comment se faire aider pour mieux réussir ?

Le DAVEN propose une prestation d'accompagnement pour élaborer le dossier VAE, qui se traduit par un **soutien individualisé** et des **conseils personnalisés**.
Dans une démarche VAE, la motivation personnelle est primordiale. Elle est le premier gage de réussite. Néanmoins, il arrive que les candidats rencontrent des difficultés durant leur parcours, le DAVEN aide à transformer les contraintes en opportunités. Il est également possible de bénéficier d'une **aide pour rechercher le financement** de la prestation. **Se faire accompagner, c'est donc mettre toutes les chances de son côté.**

L'accompagnement permet ainsi :
- de vérifier que le diplôme visé est le plus approprié à l'expérience du candidat,
- de valoriser les atouts de l'expérience,
- de guider le candidat dans le choix des activités à présenter dans le livret 2, en rapport avec le diplôme choisi,
- d'aider à décrire les activités,
- de préparer l'entretien avec le jury.

Quels diplômes ?

Plus de 700 diplômes, du CAP au BTS, de l'enseignement technologique et professionnel sont accessibles par la VAE. Ces diplômes sont classés en niveaux auxquels correspondent des emplois :

Emploi	Diplôme	Niveau
Employé, ouvrier…	• CAP • BEP	Niveau 5
Employé et ouvrier hautement qualifiés, chef d'équipe, technicien	• Bac Technologique • Bac Professionnel • Brevet Professionnel • Brevet de Technicien • Brevet Des Métiers D'art	Niveau 4
Contremaître, responsable …	• Brevet de Technicien Supérieur • Diplôme Des Métiers D'art	Niveau 3

Comment ça fonctionne ?

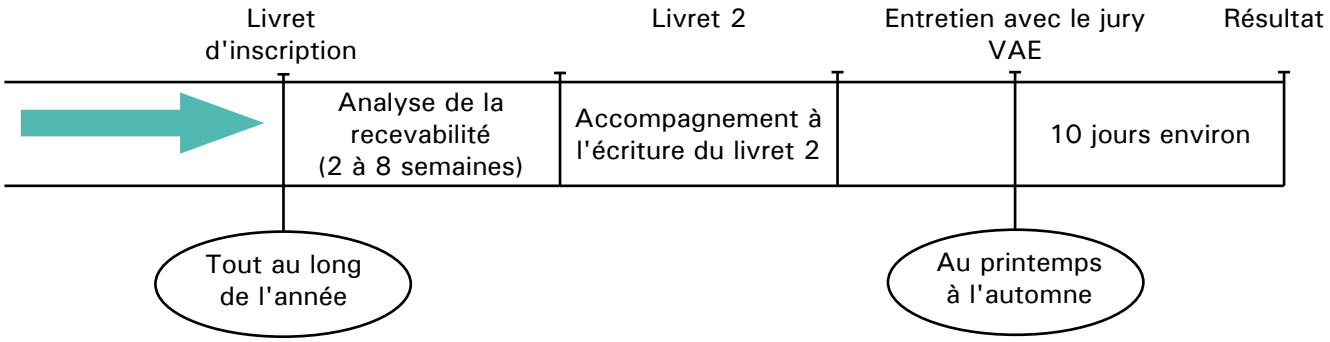
Livret d'inscription
Livret 2
Entretien avec le jury VAE
Résultat
Analyse de la recevabilité (2 à 8 semaines)
Accompagnement à l'écriture du livret 2
10 jours environ
Tout au long de l'année
Au printemps à l'automne

Les périodes indiquées ci-dessus sont valables pour l'Académie de Nancy-Metz.

Coordonnées du DAVEN

Dispositif Académique de Validation de l'Education Nationale
28 rue de Saurupt - BP 3039 - 54012 Nancy Cedex
Tél. 03 83 55 27 98 - fax 03 83 56 64 62
email : ce.daven@ac-nancy-metz.fr
http://www.ac-nancy-metz.fr/daven

VAE : opération information !

Les Points relais conseil : plus de 3800 personnes accueillies chaque année

Pour faciliter l'accès à ce droit individuel qu'est la VAE, la Région Lorraine finance un réseau de 10 Points Relais Conseil (PRC) et de 25 antennes, permettant à tout candidat qui le souhaite de bénéficier gratuitement d'un conseil.

Le Point Relais Conseil apporte une aide pour :

- S'informer
- Réfléchir à l'intérêt d'une VAE au regard du projet
- Choisir la certification adaptée
- Se mettre en relation avec l'organisme valideur concerné
- Identifier les certifications (diplôme, titre) adaptées aux activités exercées et au projet
- S'informer sur les modes de validation, étapes et financements, pour la certification choisie
- Déposer une candidature (formulaire de recevabilité)
- Écrire le dossier de présentation de son expérience
- Être évalué par le jury (dossier, entretien, mise en situation éventuelle)

Pourquoi s'adresser à un point relais conseil ?

Parce que…

… la VAE n'est pas toujours la bonne solution : un conseiller aidera le public à savoir si la démarche est bien adaptée à la situation et à ce qui est recherché. Il conseillera dans le cas contraire une autre orientation ;

… la VAE est une démarche qui demandera du temps et une implication personnelle : il est préférable d'être bien informé avant de s'engager ;

… il peut y avoir dans un même domaine et au même niveau plusieurs diplômes ou titres possibles : un professionnel peut aider le public à y voir clair pour choisir celui qui répondra le mieux à l'expérience et au projet ;

… la VAE est un parcours individuel, au cours duquel, de manière autonome, plusieurs acteurs sont contactés : le conseiller donnera au candidat des repères sur les étapes et les acteurs. ■

Contact : Centre régional de ressources VAE
N° Vert : 0 800 800 814 / www.inffolor.org/vae

Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…Projecteur sur…

le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Le répertoire national des certifications professionnelles a pour objectif de recenser et mettre à disposition de tout public les diplômes, titres et certificats figurant sur les listes établies par la commission nationale de la certification professionnelle.

Les ministères qui délivrent des certifications les voient enregistrées de droit au RNCP. Les certifications enregistrées dans le RNCP sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, les certifications figurant au RNCP sont définies par les compétences à maitriser et non par des contenus de formation, et elles sont toutes accessibles par la VAE.

A travers l'information disponible, le RNCP contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle. ■

Plus d'informations sur **http://www.cncp.gouv.fr**

CNCP
Commission Nationale de la Certification Professionnelle

Contact pour la Lorraine : Michel JEAN
Correspondant régional CNCP
Courriel : michel.jean@cncp.gouv.fr / Tel. : 03 83 55 65 87

LA VAE se met à l'heure des nouvelles technologies

Une vitrine sur le net pour la VAE

L'équipe du DAVEN veille en permanence à rendre plus accessible son site Internet. En effet, le réseau Internet est particulièrement bien adapté à l'information sur la VAE. Chaque internaute peut trouver toutes les informations utiles à chacune des étapes de sa progression. Grâce à certaines de ses rubriques dotées d'onglets permettant une personnalisation de la demande, le site va au-delà d'une simple information et propose une découverte à la carte.
D'une recherche sur les diplômes possibles ou sur le calendrier des réunions d'information jusqu'à sa pré-inscription, en passant par les financements possibles en fonction de chaque situation, le candidat à la VAE pourra à son rythme et sans se déplacer entamer sa démarche de validation.
Enfin, un «espace candidat» est mis à la disposition des personnes inscrites. Celles-ci disposent d'un mot de passe leur donnant accès, à distance, à un certain nombre de documents téléchargeables et d'informations personnalisées.
Néanmoins, pour celles et ceux qui préfèrent un contact direct, des réunions d'information plus traditionnelles continuent d'être organisées régulièrement. ■

→ www.ac-nancy-metz.fr/daven

S'inscrire en ligne, c'est conseillé !

Depuis peu, les internautes disposent d'une possibilité de préinscription en ligne. Même si elle ne dispense pas encore du dossier papier, cette inscription en ligne facilite l'édition du dossier et en accélère considérablement le traitement.
Destinée à rendre plus accessible encore la VAE, cette nouvelle fonctionnalité a déjà séduit un tiers des candidats. ■

Zoom sur les bornes interactives VAE

Elles sont au nombre de 5, sont disposées à l'accueil des Greta ou voyagent au gré des salons de l'emploi, de la formation et des journées portes ouvertes dans les établissements scolaires de l'Académie. Ces bornes interactives sont consacrées entièrement à la VAE. Les visiteurs peuvent, en naviguant comme sur un ordinateur, découvrir tout ce qu'il faut savoir sur la VAE. Et pour les convaincre un peu plus encore de se lancer dans la démarche, des témoignages de candidats VAE sous forme de petites saynètes filmées sont diffusés en continu. ■

C'est nouveau

Découvrez les derniers diplômes accessibles par la VAE

BTS Assistant de Manager

Première session d'examen en 2010 !

BTS Assistant de Manager *(remplace le BTS Assistant de Direction et le BTS Assistant Secrétaire Trilingue)*.
Le titulaire du diplôme exerce ses fonctions auprès d'un responsable, d'un cadre, ou d'une équipe. Son activité est de nature relationnelle, organisationnelle et administrative, comprenant des activités de soutien qui contribuent à l'efficacité du responsable : soutien à la communication en deux langues étrangères, soutien à l'information, aide à la décision, ... ; des activités déléguées : gestion administrative des ressources humaines, gestion des ressources matérielles, organisation de manifestations... ■

BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social

Première session d'examen en 2009 !

Le titulaire du diplôme est employé dans des structures publiques et privées : organismes de protection sociale, établissements et services sociaux et sanitaires, socio-éducatifs, médico-sociaux.... Il travaille en proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Grâce à une connaissance précise des offres de service et des publics, il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès aux droits, il propose des services et prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système de l'information. ■

La VAE dans le parcours professionnel

La VAE peut être mobilisée à différentes étapes de la vie professionnelle. L'opportunité d'y recourir peut notamment s'étudier à l'occasion des entretiens professionnels. Dans certains cas, par exemple un projet individuel de formation diplômante, le recours préalable à la VAE permet de réduire les durées de formation et donc de faciliter l'obtention d'un congé de formation. ■

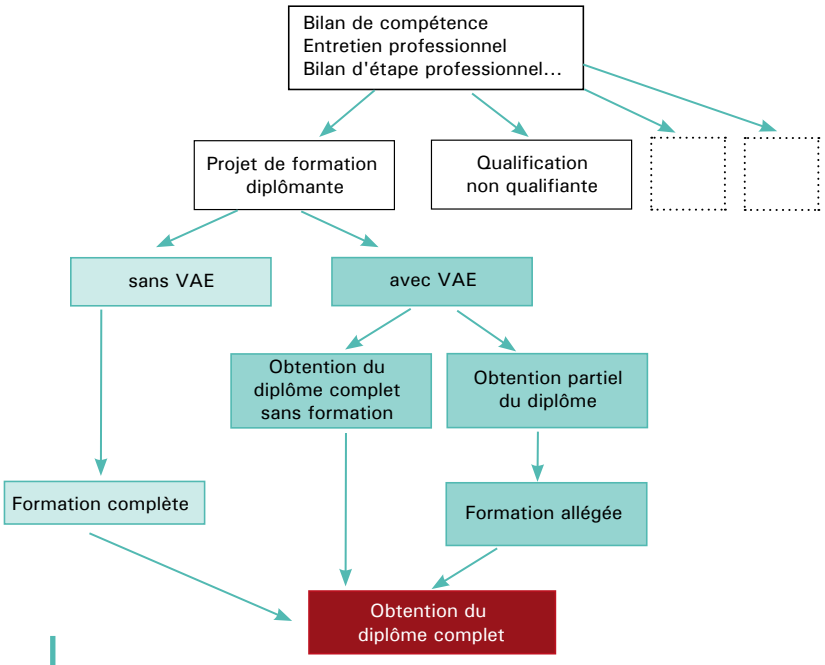

Paroles d'usagers

Sami, 31 ans, obtient un BTS Professions Immobilières

«Grâce à l'obtention du BTS Professions Immobilières par la VAE, j'ai pu créer mon agence immobilière à Metz. Alors que je n'avais au départ qu'un CAP de vente, j'ai obtenu un BTS en valorisant mes 8 années d'expérience d'agent immobilier.»

Dominique, 38 ans, obtient un Bac Pro Bâtiment

«... j'ai quitté le collège à la fin de la 3ème et j'ai commencé à travailler comme ouvrier spécialisé. Après quelques années, j'ai pu devenir chef d'équipe. Mais ma boîte a fermé et je ne trouvais pas d'emploi aussi intéressant. J'en ai profité pour faire reconnaître mon expérience de chef d'équipe par un diplôme. Et, en plus, ça ne m'a rien coûté.»

Martine, 47 ans, obtient un CAP Conduite de Systèmes industriels

«Je me suis occupée de mes enfants jusqu'à l'âge de 35 ans. Ensuite, pendant plusieurs années, j'ai travaillé en intérim. Grâce à la VAE, sans aller en formation, j'ai pu obtenir un diplôme avec ce que j'ai appris lors de mes différentes missions. Maintenant, j'ai un bon job.»

La VAE en entreprise... Le DAVEN propose de nombreuses prestations

La VAE, un outil de gestion des compétences et de management des salariés

Dans le cadre de la diversification de ses prestations en direction des entreprises, le DAVEN propose des modules de formation VAE visant à enrichir les outils des acteurs des ressources humaines dans la gestion des compétences et le management des salariés.
Une action de formation de deux jours à destination principalement des responsables formation de la fonction publique s'est ainsi déroulée en décembre dernier à l'Institut Régional d'Administration de Metz. L'action s'inscrivait dans le contexte de la loi de modernisation de 2007. Articulée autour d'une réflexion sur la VAE, ses enjeux pour l'organisation et l'individu, sa place par rapport à la reconnaissance de l'expérience professionnelle, elle avait pour objectif de permettre aux participants d'acquérir une capacité d'expertise suffisante pour apporter un conseil optimum et avisé dans la construction des parcours professionnels des agents sous leur responsabilité.

«POST VAE» : c'est nouveau :

Afin de répondre aux attentes de candidats qui ont obtenu une validation partielle ou une absence de validation, le DAVEN propose une nouvelle prestation : «POST VAE». Prenant la forme d'entretiens individuels, ce conseil post VAE se décline sous deux aspects. D'abord, une analyse concernant la décision du jury est menée avec le candidat. Ainsi, à travers le référentiel du diplôme, il est possible d'expliciter des modules non validés, de déterminer les compétences et connaissances à acquérir. Puis, avec le candidat, il s'agit d'inventorier les moyens à mettre en œuvre : recherche des organismes de formation et des financement adaptés. A noter que pour le moment, seule la Région Lorraine finance cette prestation, mais d'autres financeurs sont déjà intéressés. Affaire à suivre...

«POST VAE» et Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences : la VAE est une solution

Qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités ou d'associations, les organisations sont aujourd'hui confrontées à une multiplication de mesures aussi diverses que le droit individuel ou l'entretien professionnel. Ces évolutions convergent vers l'individu et sa trajectoire professionnelle. Loin de constituer une solution miracle, la VAE permet de faire le point sur les parcours, d'en valider les éléments significatifs et de pouvoir ensuite rebondir vers des acquisitions et expériences nouvelles.

Afin de répondre aux diverses sollicitations, le DAVEN a mis en place, depuis fin 2008, un programme de formation constitué de 4 modules indépendants :
1 - La VAE, outil de gestion des compétences et des parcours,
2 - Identification des acquis et conduite d'entretiens professionnels,
3 - Analyse de la faisabilité d'un projet VAE (identification d'une certification),
4 - Contribution à la démarche VAE d'un salarié.

Ces derniers visent à outiller les acteurs de la RH en leur apportant les éléments de définition d'une stratégie de gestion des compétences en lien avec les notions de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience. ■

Contact : François Decq - Daven
Tél. 03 83 55 65 67

Zoom sur... La plate-forme de services VAE aux entreprises

« Avec la VAE, l'entreprise aussi est gagnante ! »

Interview réalisée par Info Continue auprès de Catherine Touly-Michel, inspectrice du travail, en charge des dossiers APP et FOAD à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) et Philippe Vatel, chef de projet VAE-Inffolor.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Révélateur de compétences

Réseau lorrain d'information conseil sur la VAE

La VAE en entreprise, tous gagnants !

Édito

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'acquérir un diplôme ou un titre sur la base des aptitudes et des connaissances acquises à travers l'expérience. Pour le candidat, c'est l'opportunité de valoriser et certifier ses compétences, favoriser sa mobilité, son employabilité et sécuriser son parcours professionnel. Si elle est d'abord un droit individuel, la VAE constitue pour l'entreprise une opportunité de valoriser son image, d'augmenter son professionnalisme et de développer sa compétitivité pour assurer sa pérennité.
Malgré tous ces avantages, peu d'entreprises ont intégré la VAE dans leurs pratiques de gestion des ressources humaines. La mise en œuvre d'une VAE reste encore majoritairement une démarche individuelle, dont l'employeur n'a parfois pas connaissance. C'est pourtant par la complémentarité entre ces deux dimensions de la valorisation et de la reconnaissance des compétences que naîtra une vraie sécurisation des parcours professionnels et des projets répondant à la fois aux intérêts et aux enjeux de l'entreprise et des salariés concernés.
L'Etat et la Région Lorraine, en concertation avec les partenaires sociaux, font de la VAE une priorité forte. Le plan d'action régional mis en œuvre vise à faire de la VAE une démarche connue du plus grand nombre et intégrée dans les politiques de gestion des ressources humaines et de qualification des salariés de très nombreuses entreprises, de branches professionnelles et de territoires.

Laurence Demonet, Vice Présidente de la Région Lorraine - Serge Leroy, Directeur régional du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle de Lorraine

Pouvez-vous, en quelques mots, nous présenter le dispositif ?

Catherine Touly-Michel : Nous avions, depuis un certain temps déjà, la volonté de proposer une offre de services concertée aux entreprises pour leur faciliter l'accès à la VAE et développer son usage par les entreprises. La rencontre régionale sur la VAE organisée par le Conseil Régional en octobre 2007 nous a confortés dans l'utilité d'un tel service. Nous avons en effet entendu les partenaires à la table ronde dire leur intérêt pour la VAE et l'intérêt que peuvent en tirer les entreprises et leurs salariés. Mais nous avons aussi entendu leur crainte d'être confrontés à des procédures longues et complexes.

L'idée a donc été de mettre en place une organisation qui permette à la fois :
- d'apporter une information claire sur la VAE, adaptée aux problématiques de l'entreprise ; comment la VAE, à un moment donné, peut-elle être un outil pertinent dans un projet plus global de l'entreprise,
- de constituer un réseau régional d'acteurs identifiés et formés, capables dans le cadre de leurs contacts avec les entreprises, de parler à bon escient de la VAE,
- de mettre en place une organisation collégiale des certificateurs capable d'apporter une réponse concertée à l'entreprise, en cherchant à proposer des services adaptés, les assurances de faisabilité, l'appui et le suivi nécessaire.

Quels sont les partenaires associés au projet ?

Catherine Touly-Michel : Un groupe projet s'est mis en place en 2008, composé du DAVEN, des universités, de l'AFPA (les valideurs disposant d'une offre de certification dans tous les secteurs d'activité), du centre régional de ressources VAE, de l'ARACT, du Conseil Régional de Lorraine et de la DRTEFP. Le projet a été monté en concertation avec les partenaires sociaux. Il fait partie du plan d'action régional de développement de la VAE mis en place et suivi dans le cadre de la «sous-commission VAE» du CCREFP. Le partenariat a maintenant été élargi aux autres certificateurs publics et consulaires.

Concrètement, quel est l'objectif poursuivi par une telle plate-forme ?

Catherine Touly-Michel : Très concrètement, il s'agit de mieux faire connaître la VAE aux entreprises, leur montrer qu'il s'agit là d'un véritable outil de travail qui trouve pleinement sa place dans leurs projets et leurs stratégies de développement RH. Il s'agit aussi et peut être surtout, de leur simplifier l'accès en leur proposant un point d'entrée unique et un interlocuteur privilégié qui va orchestrer le traitement de la demande de bout en bout.

Lorfolio, une belle carte à jouer pour la Région Lorraine...

Vous ne le savez peut-être pas encore, mais la Région Lorraine s'est lancée dans un chantier des plus ambitieux : faire en sorte que chaque Lorrain puisse bénéficier d'un outil lui permettant d'identifier et de capitaliser ses compétences. Cet outil, il s'appelle LORFOLIO. Explications…

A l'origine du projet, le constat que les Lorrains sont malheureusement plus que d'autres confrontés aux restructurations permanentes et aux reconversions à répétition. Dans ce contexte économique particulier, il était donc nécessaire de chercher une solution durable. Et quel autre acteur que la Région aurait pu mieux s'en charger ? C'est alors, insufflée par des expériences similaires concluantes dans des pays voisins, que l'idée d'un e-portfolio* s'est progressivement imposée. Aidée par Inffolor, et en collaboration avec de nombreux partenaires, parmi lesquels figurent le Rectorat et le réseau des Greta, la Région a débuté la création de cette application «fil rouge». En d'autres termes, il s'est agi de créer un outil (un passeport de compétences numérique), proposé, à terme, à chaque actif lorrain tout au long de sa vie et dans lequel ce dernier pourra, en toute confidentialité grâce à un accès sécurisé, inscrire tout ce qui concerne son apprentissage, sa vie professionnelle ou encore sa vie sociale. Ce nouveau service doit permettre aux usagers de mieux identifier et valoriser leur parcours et leurs compétences. LORFOLIO sera en phase d'expérimentation auprès d'un panel de potentiels utilisateurs, dès septembre 2009. Et c'est en janvier 2010, après avoir subi quelques ajustements qui auront été repérés lors de la phase de test, que l'outil sera officiellement lancé. En attendant, une première démonstration sera faite au grand public lors du village de la formation à Metz les 17 et 18 octobre prochains (sur le stand de la Région Lorraine).

Le lien avec la VAE ?

Dans le cadre du plan d'action régional pour la VAE, Lorfolio sera expérimenté comme outil d'aide à la capitalisation d'expérience dans le conseil, en remplacement de la fiche de liaison. L'interface participerait au développement de la traçabilité des compétences : s'efforcer de mettre par écrit ce que l'on a appris. La démarche VAE apparaîtrait ainsi plus logique et plus naturelle. Elle s'inscrirait dans la continuité d'une démarche personnelle régulière, véritable VAE parcours. ■

**E-portfolio : dossier individuel numérique, progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences acquises par la formation ou l'expérience.*

Contacts : Joseph Bruno, Directeur de l'insertion professionnelle à la Mission apprentissage, formation, insertion, transition professionnelle et éducation (MAFITE) - Région Lorraine 03 87 33 67 16
Emmanuel Journot, Chef de projet - Inffolor 03 83 54 11 11

Pourquoi avoir choisi de travailler un produit à destination des entreprises ? Y a-t-il un besoin repéré ?

Catherine Touly-Michel : La demande de VAE reste encore très majoritairement une démarche individuelle. A titre d'illustration, en 2008 en Lorraine, si on exclut le secteur de l'aide à domicile où les demandes collectives sont dominantes, près de 75 % des dossiers déposés étaient des projets individuels émanant d'un public salarié. Nous avons voulu, au travers de la création de la plate-forme, mettre en place les moyens de compléter cette demande sociale par une appropriation par les entreprises de l'outil VAE. Dans le contexte actuel de vieillissement de notre population active, de mutation économique, de compétitivité accrue, d'évolution technologique, l'anticipation et la maîtrise de la gestion des emplois et des compétences est capitale dans l'entreprise.

Aujourd'hui, où en est la mise en œuvre de la plate-forme ?

Philippe Vatel : Deux sessions de formation ont été mises en place, afin de constituer ce réseau de conseillers RH relais de la plate-forme auprès des entreprises. 26 conseillers ont participé à ces sessions venant de 20 structures, dont 13 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). Un nouveau groupe est programmé pour le second semestre 2009. Plusieurs OPCA ont pris des initiatives régionales ou nationales, pour mieux informer leurs adhérents. Par ailleurs, une lettre a été diffusée en juin à plus de 12 000 entreprises lorraines, afin de communiquer sur le rôle de la VAE en tant qu'outil RH, à partir de témoignages d'actions collectives conduites en Lorraine, et de présenter les services de la plate-forme. ■

Contacts : Catherine Touly-Michel, DRTEFP - Tél. 03 83 30 89 20
Philippe Vatel, Inffolor - Tél. 03 87 68 10 21

Auchan : la VAE aussi fait partie du plan de formation du groupe !

Les entreprises qui ont intégré la VAE à leur plan de formation sont encore minoritaires. Info Continue en a malgré tout trouvé une et est allé à sa rencontre. Il s'agit d'Auchan, parmi les premières a avoir misé sur la VAE. Vous vous demandez certainement pourquoi ils ont opéré un tel choix. Voici quelques éléments de réponse émanant de Patrick Peysson, responsable de la formation pour la Région Est Auchan, qui a accepté de nous mettre sur la piste…

Assurer la promotion de tous les dispositifs de formation

Une convention datant de 2007 a été conclue entre l'Education nationale et le Groupe Auchan. Elle intervient dans le cadre de l'accord de branche commerce/distribution régissant les droits des salariés en matière de formation. L'objectif étant d'assurer la promotion d'une offre élargie pour permettre aux salariés d'utiliser leur DIF en bureautique, en langues et en environnement commercial. Mais, en plus des dispositifs de formation habituels, la convention de partenariat prévoyait la promotion de la VAE. Concrètement, il s'agissait d'informer les salariés, de les sensibiliser à l'intérêt de la démarche puis d'accompagner les volontaires tout au long de leur parcours VAE.

Un grand besoin de reconnaissance

Axer une partie du plan de formation sur la VAE peut sembler assez inhabituel et pourtant, c'est bien sur ce dispositif que Auchan a souhaité mettre un accent tout particulier, comme nous l'explique Patrick Peysson : ***«Traditionnellement, la grande distribution est un secteur d'insertion. Les employés sont peu ou ne sont pas du tout diplômés. En ce qui concerne leur parcours, il est souvent entièrement réalisé dans le domaine de la distribution et ils capitalisent par conséquent plusieurs années d'expérience. Autant de raisons qui nous ont poussés à les aider à se lancer dans une démarche VAE qui pourrait en effet leur être des plus bénéfiques. D'autant que ces salariés ont un grand besoin de reconnaissance. Ils se sentent en compétition avec la nouvelle génération qui, elle, est diplômée et ont parfois du mal à trouver leur place. La VAE semble pouvoir répondre à leurs attentes. Nous avons donc tout intérêt à les encourager dans cette voie.»***

Améliorer l'employabilité de nos collaborateurs

Augmenter la considération des collaborateurs, favoriser la progression des salariés dans l'entreprise, reconnaître des compétences acquises sur le terrain, autant de motifs qui légitiment aujourd'hui la création de parcours VAE. Car l'enjeu est grand : améliorer l'employabilité actuelle et future des collaborateurs Auchan. ***«Nous en sommes persuadés***, nous confie Patrick Peysson, ***plus le travail de nos collaborateurs sera reconnu, plus ils se sentiront bien et plus ils seront motivés. Et nous avons tout intérêt à ce que cette situation perdure. Un salarié motivé est plus performant et servira (en principe) mieux notre clientèle. De la même manière, si le salarié se sent bien, il y a fort à parier qu'il restera parmi nous. Alors que la grande distribution enregistre partout un turn-over des effectifs important, c'est appréciable de pouvoir constater qu'à l'inverse, nous parvenons à fidéliser nos équipes. Car il faut bien avouer que si la démarche a vocation à servir en tout premier lieu le salarié, il n'en demeure pas moins que nous en attendons aussi un retour sur investissement. C'est un mode de valorisation de l'entreprise que d'être générateur de reconnaissance et de fidélisation. Nous sommes fiers d'entendre certains de nos collaborateurs dire que c'est grâce à Auchan qu'ils ont pu évoluer. C'est un processus gagnant - gagnant.»*** ■

Contact : François Decq - Daven
Tél. 03 83 55 65 67

La VAE dans un Greta

Une fois n'est pas coutume, la visite guidée n'a pas eu lieu dans un établissement scolaire de l'académie mais… dans un Greta ! Info Continue est donc allé à la rencontre des acteurs qui officient pour la VAE, particulièrement les conseillères du Pôle insertion du Greta Moselle Nord. Suivez les guides…

Anne Donneur et son accompagnatrice Vanessa Besnard (à gauche)

Témoignage de candidat

Anne Donneur, ancienne préparatrice en pharmacie reconvertie dans l'esthétique, s'est engagée dans une démarche VAE pour valider un BTS. Etre ou ne pas être accompagnée, son choix est fait !

Après avoir travaillé pendant 7 ans comme préparatrice en pharmacie, je me suis réorientée vers le domaine de l'esthétique. J'ai obtenu mon CAP et mon BP Esthétique. J'avais en tête de poursuivre vers l'obtention d'un BTS mais ça ne s'est pas fait. Depuis 1990, j'ai donc exercé le métier d'esthéticienne, en tant que salariée puis à mon propre compte. En parallèle, j'enseigne la partie pratique de l'esthétique dans différentes écoles du secteur (il faut être titulaire du BTS pour enseigner les matières théoriques).

Il y a quatre ans, j'ai découvert la VAE, dans le cadre d'un Point Relais Conseil, qui m'a présenté la démarche VAE et m'a permis de vérifier la cohérence avec mon parcours. Je pensais maîtriser suffisamment mon sujet pour décrire mes activités professionnelles. Je n'ai donc pas souhaité bénéficier d'un accompagnement. J'ai déposé mon dossier en septembre 2007, le jury réuni en février 2008 n'a validé que la partie «professionnelle». Il me manquait donc toute la partie «théorique» (français, anglais, méthodologie, organisation). J'ai ensuite relancé la procédure, demandant cette fois l'accompagnement auprès du DAVEN.

Mon accompagnement a démarré courant avril 2009 avec Vanessa Besnard du Greta Moselle Nord et je vais déposer mon dossier à la rentrée 2009. Je me rends compte à présent que je n'avais pas suffisamment approfondi chaque activité lors du premier dépôt. L'accompagnement me permet de faire une description plus détaillée des étapes, de mieux comprendre certaines questions, de faire ressortir toutes les connaissances théoriques, en m'appuyant sur ma pratique professionnelle. Cela m'aide à mieux rédiger aussi. J'aurais aimé être mieux informée sur l'objectif et le déroulement de l'accompagnement lors de mon tout premier entretien au Point Relais Conseil, j'aurais alors demandé à être accompagnée. ■

La VAE ou l'accompagnement individuel dans un Greta

Sur demande du DAVEN, par lettre de commande, la conseillère VAE prend contact avec le candidat, afin de convenir d'un calendrier des entretiens. Ensuite, la conseillère envoie une convocation au candidat, pour 4 entretiens individuels qui se déclinent de la manière suivante :

- le premier entretien permet au conseiller de présenter le livret 2, descriptif des activités professionnelles du candidat, au regard du référentiel du diplôme ciblé. Il a également pour vocation de familiariser le candidat avec la méthodologie de description et de rédaction de ses activités. Des exercices lui sont proposés, visant à décrire son parcours : l'une des entreprises dans laquelle il a exercé, l'un des postes de travail qu'il a occupés et enfin l'une des activités qu'il a menées. A la fin de l'entretien, le conseiller lui passe commande d'une écriture à fournir au second entretien. Ce premier entretien dure 2 heures.
- le deuxième et le troisième entretien ont pour vocation de répondre aux questions que le candidat se pose concernant le livret 2 et de reprendre et ajuster sa production écrite. Chacun des entretiens est prévu sur une durée de 1 heure ½.
- le quatrième entretien est un entretien de finalisation du livret 2 et de sensibilisation au passage devant le jury. Il y est abordé également la question de la validation (totale, partielle ou nulle) et des suites à donner si nécessaire.

Par ailleurs, la conseillère demeure toujours disponible, par téléphone, pour répondre aux questions posées par les candidats. A noter que l'accompagnement à la VAE. est toujours assuré par des conseillères formées, accompagnées et habilitées par le GIP Formation.

La VAE ou l'importance d'être accompagné dans la démarche

La démarche de VAE n'est pas une démarche simple. Elle nécessite une bonne maîtrise de la méthodologie, une bonne organisation, une grande précision dans la description des activités professionnelles, ainsi que des capacités rédactionnelles. Etre accompagné permet de se sentir moins livré à soi-même. Cela permet d'ajuster les éléments apportés au fil du temps, de les compléter et de les finaliser. Etre accompagné, c'est aussi ne pas se préparer tout seul à affronter le jury qui va décider de l'attribution du diplôme ou non. ■

Contact : Marie-Charlotte Sand, Coordonnatrice du Pôle Insertion du Greta Moselle Nord Tél - 03 87 72 00 32

Fiche pratique

La prestation accompagnement à la VAE : «l'atout réussite»

Même s'il n'a pas de caractère obligatoire, l'accompagnement à la VAE est jugé indispensable par la plupart des candidats. Les obstacles liés auparavant aux coûts sont à présent levés puisqu'il existe désormais des possibilités de financement pour la quasi totalité des publics. Le DAVEN assure d'ailleurs un conseil sur les différents modes de financement de la prestation accompagnement.

A quoi ça sert ?

L'accompagnement permet :

- de vérifier que le diplôme visé est le plus approprié à l'expérience,
- de cerner les attentes du jury VAE,
- d'aider au choix des activités à présenter dans le dossier,
- de faciliter l'écriture du dossier,
- de préparer l'entretien avec le jury.

> ***Le saviez-vous ?***
>
> ***80% des candidats accompagnés vont au bout de la démarche VAE contre seulement 40 % pour les non accompagnés !***

La prestation accompagnement garantit-elle l'obtention du diplôme ?

L'obtention du diplôme est strictement liée à la qualité de l'expérience. Pour autant, l'accompagnement permet de présenter au mieux cette expérience. On observe que près de 70 % des candidats accompagnés obtiennent l'intégralité du diplôme contre seulement 50 % pour ceux qui ne le sont pas.

Combien ça coûte ?

A l'exception des fonctionnaires, les coûts sont intégralement pris en charge soit par la Région Lorraine, soit par Pôle Emploi, soit par le FONGECIF, soit par les OPCA voire, dans certains cas, les employeurs. Le DAVEN se charge d'orienter vers le financeur correspondant.

Comment ça se passe ?

Sous forme d'entretiens individuels (3 ou 4) avec un conseiller identifié et de 2 ateliers collectifs.

Où ça se passe ?

Dans la plupart des villes de Lorraine (23 sites) pour les entretiens individuels.
Les ateliers collectifs quant à eux se déroulent principalement à Fameck, Metz, Nancy, Remiremont et Sarreguemines. Chaque candidat choisit le lieu qui lui convient le mieux.

Combien de temps ça dure ?

La prestation se déroule sur plusieurs semaines en fonction du rythme choisi par le candidat et des conditions imposées par le financeur.

Quand faut-il s'inscrire ? Y-a-t-il des délais ?

Les inscriptions se font à n'importe quel moment de l'année. Certains financeurs (OPCA) imposent des délais avant le début de la prestation (le DAVEN en tient compte dans la planification).

Qui sont les conseillères qui assurent cette prestation ?

Les conseillères sont habilitées par le Recteur d'Académie et sont régulièrement contrôlées sur la qualité de leurs prestations. Elles sont choisies au sein du réseau des Greta de Lorraine afin de couvrir la majeure partie du territoire.

A qui s'adresser ?

La solution la plus rapide est bien évidemment le site Internet www.ac-nancy-metz.fr/daven rubrique «démarche et téléchargement».
Des renseignements peuvent également être donnés par téléphone au 03 83 55 27 98 ou au 03 87 66 44 66. ■

Quoi de neuf ?

Vous faites quoi les 17 et 18 octobre prochains ?

Pour la troisième année consécutive, INFFOLOR organise le Village de la Formation, des Métiers et de l'Emploi, initiative soutenue par la Région Lorraine. Pour 2009, cet événement régional poursuit toujours le même objectif : permettre à chaque Lorrain de s'informer sur la réalité des filières professionnelles et de trouver sa voie sur le chemin de l'emploi. Le village se tiendra les 17 et 18 octobre 2009, au Parc des expositions de Metz Métropole – Hall B de 9h à 18h (sans interruption). L'entrée est libre. Bien entendu, les Greta de Lorraine seront présents pour accueillir et renseigner les visiteurs… ■

Plus d'infos sur **www.reussirenlorraine.com**

Du nouveau pour les salariés du Luxembourg

Les Greta du Pays-Haut et de Moselle Nord, pionniers dans l'enseignement du luxembourgeois, proposent une nouvelle offre de formation à destination des salariés du Grand Duché. C'est dans le cadre d'une loi inscrite au code du travail luxembourgeois instaurant un «congé linguistique», que des travailleurs en poste depuis au moins six mois dans une entreprise luxembourgeoise auront la possibilité de se former pour apprendre les rudiments de la langue du pays dans lequel ils exercent leur activité professionnelle. Ainsi, à raison de deux sessions de 80 heures, les stagiaires, qui recevront par ailleurs une indemnité compensatoire durant le temps de la formation, auront l'occasion de se familiariser avec le luxembourgeois. Les premiers groupes (composés de 12 salariés) démarreront en octobre. D'autres suivront tout au long de l'année 2009-2010. ■

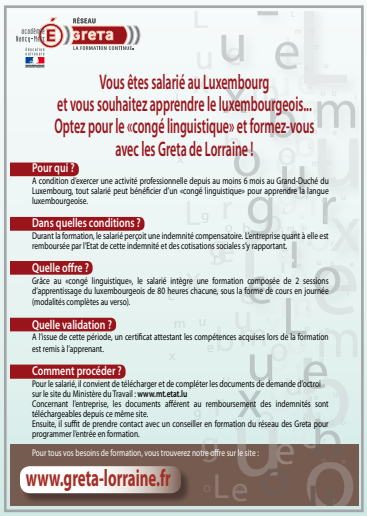
RÉSEAU
greta
LA FORMATION CONTINUE
Vous êtes salarié au Luxembourg
et vous souhaitez apprendre le luxembourgeois...
Optez pour le «congé linguistique» et formez-vous
avec les Greta de Lorraine !
Pour qui ?
A condition d'exercer une activité professionnelle depuis au moins 6 mois au Grand-Duché du Luxembourg, tout salarié peut bénéficier d'un «congé linguistique» pour apprendre la langue luxembourgeoise.
Dans quelles conditions ?
Durant la formation, le salarié perçoit une indemnité compensatoire. L'entreprise quant à elle est remboursée par l'Etat de cette indemnité et des cotisations sociales s'y rapportant.
Quelle offre ?
Grâce au «congé linguistique», le salarié intègre une formation composée de 2 sessions d'apprentissage du luxembourgeois de 80 heures chacune, sous la forme de cours en journée (modalités complètes au verso).
Quelle validation ?
A l'issue de cette période, un certificat attestant les compétences acquises lors de la formation est remis à l'apprenant.
Comment procéder ?
Pour le salarié, il convient de télécharger et de compléter les documents de demande d'octroi sur le site du Ministère du Travail : www.mt.etat.lu
Concernant l'entreprise, les documents afférent au remboursement des indemnités sont téléchargeables depuis ce même site.
Ensuite, il suffit de prendre contact avec un conseiller en formation du réseau des Greta pour programmer l'entrée en formation.
Pour tous vos besoins de formation, vous trouverez notre offre sur le site :
www.greta-lorraine.fr

Contact : Fabrice Matuszyk,
Conseiller en formation en charge du transfrontalier
03 82 53 26 60

Nouvelle formation confiée au réseau des Greta

En 2005, l' Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), avec l'aide de l'OPCA Professions libérales, a créé la certification de Secrétaire Technique des Professions Libérales (STPL), niveau IV, avec deux options proposées : «santé» ou «cadre de vie». Après une expérimentation réussie en Ile-de-France, elle en confie aujourd'hui l'animation au réseau des GRETA pour déployer ce dispositif sur l'ensemble du territoire.
Par ce choix, l'UNAPL se donne les moyens de réussir l'objectif qu'elle s'est fixé : permettre aux entreprises libérales de recruter des jeunes qualifiés et pallier, dans les années à venir, les départs en retraite de leurs salariés. Trois conditions essentielles sont ainsi réunies :

- une offre de formation de proximité (le réseau des Greta dispose de 6 500 lieux de formation, répartis sur l'ensemble du territoire) ;
- un accès à l'emploi au niveau du territoire, au plus près de l'entreprise ;
- un accompagnement renforcé des salariés, par une équipe de formateurs qualifiés, depuis le diagnostic de besoins de qualification jusqu'à l'évaluation finale.

La certification STPL permet à son titulaire d'exercer au sein d'une entreprise libérale dans deux grands secteurs d'activité : la santé (cabinet médical, cabinet dentaire, laboratoire d'analyses de biologie médicale…) et le cadre de vie (entreprise d'architecture, cabinet d'économistes de la construction, cabinet de géomètres-experts…).

La formation se fait par la voie de l'alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation pour les jeunes bacheliers ou d'une période de professionnalisation pour les salariés déjà en activité. ■

Pour toute information complémentaire :
www.secretairetechnique.fr ou
www.greta-lorraine.fr

Contact : Ghislaine Mathis-Gérard,
Chargée de mission pour l'Académie Nancy-Metz
03 87 67 91 10

PROGRAMME CASDEN 1 2 3

PROGRAMMER SON EPARGNE POUR MIEUX CONSOMMER

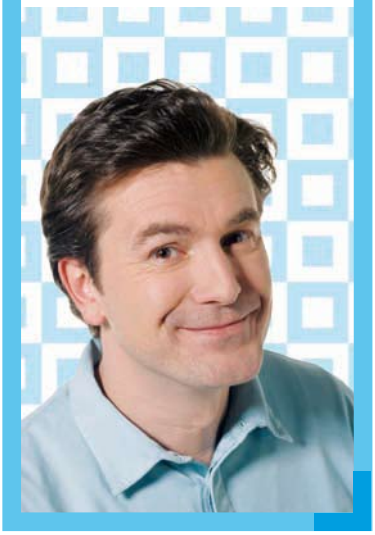

Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit.

1. J'épargne
2. Je gagne des Points
3. J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points

Renseignez-vous auprès de :

> votre Délégation Départementale CASDEN de Meurthe et Moselle

3 boulevard Recteur Senn, 54000 Nancy - Tél. : 0 820 21 55 54*

> votre agence Banque Populaire de Lorraine Champagne

coordonnées disponibles sur
lorrainechampagne.banquepopulaire.fr
ou sur **www.casden.fr**

CASDEN BANQUE POPULAIRE

BANQUE POPULAIRE

* 0,09 TTC/Min en France métropolitaine

Notre banque, celle de l'Education, de la Recherche et de la Culture

Pour protéger votre santé et plus encore

Frédérique et Frédéric n'ont pas le même âge, ni le même métier, ni la même vie, mais ils bénéficient tous les deux de la même protection complète MGEN. En plus de pouvoir compter sur une **Complémentaire santé** efficace, ils peuvent bénéficier d'un **Complément de revenus** en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, d'**Aides financières de solidarité** en cas de coup dur, de **Services mutualistes** et de **Solutions logement** au quotidien.

La protection MGEN est aujourd'hui la seule à regrouper autant de garanties sans options, pour une seule cotisation.

MGEN

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

AGENCE PIXELS.COM Photos : J.P. Saile ©